Commune:

HOCHSTATT

Département :

HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mai 2010

Sont présents: Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes BARTH Marie-Thérèse, HECKLEN Matthieu, HASSLER Elisabeth, HAENLIN Thierry, HARTMANN Mathieu, GENDRIN Michel, SCHLIENGER Hugues, FRANCZAK Jean-Marie, LOCHER Guy, FOURNIER Marie-Rose, PRINZBACH David, BADER Jean-Pierre, WEISS Guilaine, ECKENFELS Jacques, FAURE Roger, BUIRETTE Martine, BACH Antoine.

Est absente excusée :

Madame REINAUER Huguette qui donne procuration à Monsieur FAURE Roger

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2010
- 2. Urbanisme
 - Déclarations préalables
 - Permis de construire
- 3. Finances
 - Compte de gestion 2009
 - Admission en non valeur
 - Décision modificative N° 1
- 4. Travaux
 - Accessibilité mairie
 - Enfouissement des réseaux Grand'Rue et rue de Zillisheim
 - Eclairage public rue Soland
 - Bâtiment vestiaires-douches : Avenant N° 1 Lot 2
 - Faisabilité panneaux photovoltaïques pour l'Eglise
 - Informations sur les chantiers en cours
- 5. Compte rendu de délégation
- 6. Divers
 - Achat de corbeautières
 - Participation financière à la promotion de l'Energie Renouvelable
 - Remerciements

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Hugues SCHLIENGER

1. Approbation du procès verbal du 15 mars 2010

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2010 à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Déposées par

Monsieur Fernando FRANCISCO domicilié à HOCHSTATT – 16, rue Antoine Stoffel pour la transformation d'une fenêtre en porte sur le terrain cadastré section 21 – parcelle 114.

Monsieur Thierry FALLER domicilié à HOCHSTATT – 9, rue des Champs, pour la mise en place d'un abri de jardin en bois sur le terrain cadastré section 4 – parcelle 348.

Monsieur Olivier GIUDICI domicilié à HOCHSTATT – 15, Grand'Rue pour la mise en place d'une clôture et la création d'une ouverture sur la façade de la maison d'habitation cadastrée section 3 – parcelle 65A.

Madame Véronique GREFF, domiciliée à HOCHSTATT – 22, rue de la Chapelle pour des travaux de réfection de toiture sur le terrain cadastré section 1 – parcelle 443.

Madame Denise CALDART domiciliée à HOCHSTATT – 20, rue des Plumes pour le remplacement de la clôture et la mise en place d'un portail sur le terrain situé section 4 – parcelle 61.

Monsieur Franck BRANSWYCK, domicilié à HOCHSTATT -2, rue Charles Gounod, pour la construction d'un mur de clôture en béton et pour la création d'un abri à bois 6 m² sur la parcelle section 7 – parcelle 512.

NSE Conseil à NEHWILLER pour le compte de Monsieur Gilbert GRAFF, domicilié à HOCHSTATT – 2, rue de Zillisheim, pour la mise en place sur la toiture d'un système photovoltaïque composé de 12 panneaux d'une superficie de 16 m² en vue de la production d'électricité destiné en totalité à EDF sur le terrain cadastré section 2 – parcelle 204.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.2. Permis de construire

Déposés par

Monsieur Maxime LIDY, domicilié 16A, Avenue FOCH à ALTKIRCH pour la construction d'une maison individuelle BBC dans le lotissement « Le Clos St Pierre », sur le terrain section 5 – parcelles 487, 490/444, 594/92 et 596/93.

Cabinet d'Architectes John COLOMBO sis 36, rue de Belfort à MULHOUSE pour le compte de Monsieur et Madame POULAILLON pour la construction d'une maison d'habitation Rue de la Chapelle sur le terrain cadastré section 21 – parcelles 237 et 238.

Un avis favorable a été émis pour ces demandes de permis de construire.

Monsieur Mattéo GIUFFRE et Madame Letizia CALTAGIRONE domiciliés à MULHOUSE -3, rue du Tarn, pour la construction d'une maison individuelle au lotissement « Les Petits Champs » sur le terrain cadastré section 5 – lot N° 6.

Avis défavorable : Article UC 12.1 non respecté.

3. Finances

3.1. Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal,

APRES s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

APRES s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;

STATUANT sur l'exécution du budget 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier, qui reflète des résultats strictement identiques au Compte Administratif 2009 de la Commune, soit :

a .	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2009	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE DE 2009
INVESTISSEMENT	- 293 242,76 €	0,00	582 158,10 €	288 915,34 €
FONCTIONNEMENT	403 011,41 €	403 011,41 €	353 962,82 €	353 962,82 €
TOTAL	109 768,65 €	403 011,41 €	936 120,92 €	642 878,16 €

n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3.2. Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de la Trésorerie d'ALTKIRCH, concernant une demande d'admission en non-valeur de dettes liées à des droits de place en 2004 et 2005 de

- Monsieur Michel ZEGARAC de DIDENHEIM pour un montant de 188,-€
- Boucherie « Chez Théo » de STEINBRUNN LE HAUT pour un montant de 86,- €.

Le Comptable du Trésor demande la mise en non-valeur de ces titres, car il n'a pu recouvrer ces sommes au motif de combinaisons infructueuses d'avis et de clôture pour insuffisance d'actif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 décide de procéder au mandatement de 274,-€ sur le compte 654, Pertes et créances irrécouvrables.

Les crédits nécessaires à cette dépense étant pris par économie sur le compte 6558.

3.3. Décision Modificative N°1

Suite à la prise en charge du Budget Primitif 2010, Monsieur le Trésorier nous sollicite pour une régularisation d'écriture au niveau des opérations d'ordre.

Monsieur le Maire propose de voter les crédits suivants :

- en investissement,
 - article 2313 040, une dépense de 3 000,- € pour équilibrer la recette de 3 000,- € prévue au compte 722 042 « Travaux en régie »

- en fonctionnement,
 - article 002, une recette de 3 000,-€

+ 3 000,-€

- article 6453 une dépense de 3 000,-€

- 3 000,- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces inscriptions budgétaires.

3.4. Location du logement – 2, rue des Plumes

Le bail de location du logement de l'ancienne poste sis 2, rue des Plumes à HOCHSTATT prévoit une révision annuelle du loyer au 1^{er} juin.

Conformément aux textes légaux, la nouvelle référence de révision des loyers remplaçant la moyenne associée de l'indice du coût de la construction est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Cet indice est publié par l'INSEE.

L'indice de référence au 2^{ème} trimestre 2008 est de 116,07 L'indice de référence au 2^{ème} trimestre 2009 est de 117,59

Révision de loyer : $\underline{500 \times 117,59} = 506,55$ euros $\underline{116,07}$

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer le loyer du logement sis 2, rue des Plumes à 506,55 € par mois à compter du 1^{er} juin 2010.

4. Travaux

4.1. Accessibilité Mairie

Monsieur le Maire présente l'étude préliminaire menée par l'atelier « Villes et Paysage » relative au projet d'aménagement des abords de la mairie.

Celui-ci prévoit la réalisation d'un parvis devant la mairie, la matérialisation de zones prioritaires pour les piétons et les cyclistes, l'ouverture de l'espace dédié au Monument aux Morts, ainsi que le déplacement de la fontaine située au croisement de la Grand'Rue et de la rue de Zillisheim matérialisant plus simplement le carrefour et les règles de circulation y afférent.

Ce programme, qui comporte plusieurs phases, sera pluriannuel.

Il intègre notamment tout un travail relatif à l'accessibilité de la mairie.

A cet effet, au vu de l'existant et des normes que les établissements recevant du public devront respecter, des esquisses ont été réalisées.

Aujourd'hui, afin de passer à la concrétisation de cette première opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un appel à candidatures pour le choix d'un maître d'œuvre.

Les Commissions réunies en séance du 27 avril 2010 ont donné leur accord de principe sur la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'accessibilité à la mairie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel à candidatures pour le choix du maître d'œuvre, et, à signer tout document à intervenir.

4.2. Enfouissement réseaux Grand'Rue et rue de Zillisheim : Avenant N°1 au marché de maîtrise d'oeuvre

Par délibération en date du 25 mai 2009, le Conseil Municipal décidait de confier la mission de maîtrise d'œuvre afférente à ces travaux, au Cabinet BEREST de COLMAR, pour un montant HT de 5 324,-€.

Lors de l'appel d'offres, un montant prévisionnel a été fixé par rapport à un pourcentage. Au moment de la finalisation du programme il a été procédé à l'intégration des travaux d'enfouissement du réseau France Telecom et d'éclairage au projet.

Afin de fixer la rémunération du maître d'œuvre, il y a donc lieu de se baser sur le montant définitif des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'avenant N°1 présenté par la SA BEREST faisant passer la rémunération initiale de 5 324,- € HT à 8 329,93 € HT, soit une plus value de 3 005,93 € HT, à savoir un montant TTC de 3 595,09 €.
- charge Monsieur le Maire de signer cet avenant.

4.3. Eclairage Public Rue Soland : Contrat de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du programme d'aménagement des voies de la Commune, le Conseil Municipal a décidé de travaux d'éclairage public au niveau de la rue Soland.

Pour ce faire, après consultation de plusieurs bureaux d'études, et, avis des Commissions réunies en date du 27 avril 2010, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Société INTELEC d'ALTKIRCH pour un montant HT de 6 378,-€, soit 7 628,09 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération à la Société INTELEC d'ALTKIRCH pour un montant de 6 378,-€ HT, soit 7 628,09 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

4.4. Bâtiment Vestiaires-Douches : lot N° 2 - Charpente-structure bois - Avenant N° 1

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement de ces travaux.

Il évoque, notamment au niveau du lot N° 2, la nécessité de travaux complémentaires, en l'occurrence : la fourniture et la pose de grilles de protection.

En séance du 27 avril 2010, les Commissions réunies ont entériné les prestations supplémentaires listées dans cet avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, au vu de la décision des Commissions réunies, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'avenant N° 1 des établissements GROSS CHARPENTES SAS, faisant ainsi passer le marché de base + option 1 de 85 000 € HT à 87 309,82 € HT, soit une plus value de 2 309,82 € HT, en l'occurrence 2 762,54 € TTC.
- charge Monsieur le Maire de signer cet avenant.

4.5. Eglise St Pierre et Paul : Etude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques

Par délibération en date du 09 novembre 2009, le Conseil Municipal décidait la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'église.

Dans la programmation des travaux extérieurs, Monsieur le Maire suggérait l'installation de panneaux photovoltaïques.

A cet égard, il a consulté le Bureau d'Etudes 3A Energies quant à une assistance technique et une étude de faisabilité.

La prestation de base proposée, comprenant :

- la demande de subvention à la Région
- les démarches administratives

s'élève à 1 500,- € HT, soit 1 794,- € TTC.

L'option relative à l'étude de faisabilité est chiffrée à 1 500,-€ HT, soit 1 794,- € TTC.

L'ensemble du projet s'élève donc à 3 000,- € HT, soit 3 588,- € TTC.

Lors de la séance du 27 avril 2010, les Commissions réunies ont émis un avis favorable à la proposition de 3A Energies.

Eu égard à ce point, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit uniquement d'une étude de faisabilité et d'accompagnement dans le montage du dossier, avec pour objectif, le subventionnement du projet par la Région

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier cette mission au Bureau d'Etudes 3A Energies ;
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

4.6. Informations sur les chantiers en cours

Aménagement rue Haenlin

Eu égard à ce chantier, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors d'une réunion en mairie le 19 avril dernier, il a été signifié à Monsieur STEIN de l'Entreprise SARMAC, le refus d'accepter les enrobés.

Il a été convenu de procéder à un rabotage et à une nouvelle pose d'enrobés. De même qu'une réfection de la voirie, en fond de rue, devra être réalisée, car, au vu des tests effectués, le constat a été fait que les écoulements des eaux de pluie se font vers les propriétés des riverains et ne respectent pas les préconisations du chantier.

Ces travaux de réfection ont débuté le 26 avril 2010.

Monsieur le Maire suggère également l'installation de bacs à fleurs sur les parties pavées afin d'embellir la voie.

Monsieur SCHLIENGER relève que par endroit, des problèmes d'enrobé persistent.

⇒ le bâtiment vestiaires-douches

Les différents corps de métier se succèdent.

En ce qui concerne le lot N°2 – Charpente Bois, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires et font l'objet d'un avenant porté à l'ordre du jour de cette réunion.

Monsieur le Maire précise que le transformateur de la rue du Moulin sera remplacé car il n'est pas assez puissant par rapport aux installations sportives et au problème d'éclairage rencontré dans le quartier.

Il en profite pour informer les membres du Conseil Municipal du remplacement du transformateur rue des Vosges en vue de l'alimentation électrique de l'EHPAD.

Monsieur HAENLIN demande qui payera la consommation électrique du terrain de football, Monsieur le Maire lui répond que ce sera à la charge du club utilisateur.

Monsieur le Maire évoque également la réunion de lancement du chantier rue de Zillisheim (enfouissement des réseaux, enlèvement du transformateur), ainsi que du démarrage des tracés par l'entreprise SOGEA, pour l'alignement de la rue Foltzer. (chantier SIAEP)

⇒ Terrain de football – Rue du Moulin

Le 22 avril dernier, la Société CLEMESSY est intervenue pour réparer des ampoules défectueuses au niveau des mâts d'éclairage des terrains de foot.

Dans la manœuvre, le système d'arrosage automatique a été endommagé ; 2 couvercles de regards et des électrovannes ont été cassés.

4.7. Aménagement de l'entrée du cimetière

Dans le cadre du décret portant application de la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager l'accès principal du cimetière de la Commune.

Deux poteaux en bois, supports de lignes électriques, empêchent cet aménagement.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour intervenir auprès d'ERDF afin que celle-ci déplace les dits poteaux.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- approuve l'aménagement de l'accès principal du cimetière ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter ERDF pour la suppression des supports bois et l'enfouissement des lignes concernées.

5. Compte rendu de délégation

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

5.1. Remplacement d'un fauteuil de bureau

Le dossier du fauteuil de bureau de Monsieur le Maire étant particulièrement usé, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Plusieurs devis ont été demandés.

Suite à la proposition établie par la Sté Espace Bureaux SARL en date du 07 avril 2010, pour un montant de 640,- € HT, soit 765,44 € TTC, une lettre de commande a été transmise pour cette acquisition.

5.2. Travaux de point à temps

Madame BARTH informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés pour la réfection des voiries communales.

Suite à sa proposition établie en date du 02 février 2010, pour un montant de 4 602,00 € HT, soit 5 503,99 € TTC, ordre a été donné à la Société MATROL pour une intervention programmée semaine 21 ou 22 (fin mai – début juin).

5.3. Travaux de pontage

Toujours dans un souci de réfection et d'entretien des voiries, Madame BARTH fait part de plusieurs devis qui ont été sollicités pour des travaux de pontage des fissures de rues.

Une lettre de commande a été passée à la Société SCREG de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE pour une journée d'intervention s'élevant à 475,-€ pour ce qui est du transfert d'équipe et du matériel, le pontage à proprement parlé étant fonction du nombre de mètre linéaire traité : plus le nombre est important, plus le tarif est décroissant (de 1,95 € HT le mètre linéaire à 0,99 € HT le mètre linéaire pour plus de 2 000 ml).

5.4. Acquisition de panneaux de signalisation

En application de l'arrêté n° 46/2009 du 26 novembre 2009 portant sur la réglementation de la circulation sur certains chemins ruraux et plus précisément l'interdiction de circuler pour les engins à moteur, Madame BARTH signale au Conseil Municipal que 9 panneaux ont été commandés auprès de la Société GIROD pour un montant de 1 124,48 €.

Mesdames FOURNIER et WEISS s'inquiètent du contrôle lié à cette interdiction. Monsieur le Maire leur répond que les Brigades Vertes n'interviennent qu'à partir du moment où des panneaux de signalisation matérialisent la réglementation.

Monsieur HAENLIN quant à lui relève les dégâts causés par les sangliers.

6. Divers

6.1. Achat de corbeautières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les plaintes de différents riverains et agriculteurs suite aux dégâts causés par les corbeaux « freux ».

Devant le constat de l'inaction des services compétents et du garde chasse, il propose de régler le problème dans un cadre légal, en achetant 1 ou 2 corbeautières : au prix unitaire de 355 € HT. La gestion de celles-ci étant laissée à la charge du garde-chasse ou de piégeurs.

6.2. Participation financière à la Promotion de l'Energie Renouvelable

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du versement de la somme de 150 € à Monsieur Gérard DEYBER représentant la participation de la Commune à la promotion de l'énergie renouvelable en Alsace.

6.3. Remerciements

Des remerciements sont parvenus de la part de

- ⇒ Madame Jeanne BURGY
 pour l'attention témoignée par la Municipalité à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire.
- Monsieur René BITTIGHOFFER
- Monsieur Joseph BRAUNBARTH
- Monsieur Louis SCHMITT pour l'attention témoignée par la Municipalité à l'occasion de leur 80^{ème} anniversaire.

6.4. Dégrèvement Fiscal

Monsieur Raymond KAUFFMANN a fait une demande de dégrèvement de Taxe Foncière pour sa propriété sise 32, rue de Zillisheim à HOCHSTATT suite à un classement de celle-ci en zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouvert à l'urbanisation.

La Commission Communale des Impôts, consultée à cet effet, a émis un avis défavorable à cette demande.

Elle ne peut conduire, en elle-même, à une minoration des taxes directes locales.

Par ailleurs, d'autres propriétaires voisins de Monsieur KAUFFMANN ont déjà effectué la même démarche que le Conseil Municipal n'a pas suivi d'effet.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• décide de suivre l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs et de ne pas donner suite à cette demande.

6.5. Jury d'assises

Sont désignées comme membres du jury d'assises, trois personnes tirées au sort parmi les électeurs des deux bureaux de vote de la Commune, à savoir :

⇒ pour le bureau N°1

N° électeur	NOM	Prénoms	Adresse
134	COLABELLA	Emmanuelle	2, rue des Côteaux

⇒ pour le bureau N°2

N° électeur	NOM	Prénoms	Adresse
521	BEDNARSKI	Christiane	3, rue de la Montagne
251	FROMAGEAT	Cédric	1, rue de la Carrière

6.6. Information de l'Inspection Académique du Haut-Rhin

Monsieur le Maire expose que par lettre en date du 20 avril 2010, Madame SAVOURET l'informe, qu'aux termes de plusieurs consultations et concertations menées, la fermeture d'une classe monolingue est envisagée à l'école élémentaire de HOCHSTATT pour la rentrée scolaire 2010 – 2011.

Elle explique toutefois, qu'une enquête sera encore effectuée auprès des directeurs d'école courant mai 2010 pour préciser éventuellement les effectifs au vu des inscriptions définitives. Auquel cas, des mesures modificatives pourraient être exceptionnellement envisagées et des ajustements restent possibles à la rentrée de septembre au vu d'une évolution des effectifs. Cette situation sera dépendante de la réalité des effectifs à la rentrée scolaire 2010/2011. Monsieur HECKLEN précise qu'à l'heure actuelle il manque 11 enfants : ainsi, à la prochaine rentrée, il pourrait y avoir un CP unique, les autres niveaux étant probablement tous « mélangés ».

Toutefois se voulant optimiste, il note la possibilité d'ici 1 voire 2 années, d'une ouverture de classe.

6.7. Attribution de subvention

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre, en date du 16 avril 2010, par laquelle le Ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, via le Député REITZER, nous informe que l'Etat accordera une subvention de 20 000 € à la Commune de HOCHSTATT afin de lui permettre de réaliser l'aménagement des abords de la mairie.

6.8. Interventions diverses

- Monsieur LOCHER relève la bonne fréquentation et de nouvelles visites du site internet de la Commune.
- Monsieur BACH évoque la démarche d'un groupe d'élèves en section BAC PRO Electricité au Lycée d'ALTKIRCH, qui a créé une association dont le but est un projet d'éclairage, par l'installation de panneaux photovoltaïques, d'une école au Burkina Faso. En effet, la nuit tombant très tôt dans ces contrées, cela permettrait d'obtenir 3 heures supplémentaires de lumière.

Cette association, dont le trésorier est hochstattois, sollicite le Conseil Municipal pour une aide financière de 100 €.

Monsieur BACH précise qu'il présentera ce dossier lors de la prochaine réunion de la Commission Sociale.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal quant à un accord de principe. L'ensemble des membres présents, à l'unanimité, approuve le principe d'allouer une subvention de 100 € pour accompagner cette association dans sa démarche.

- Dans le cadre des « Cafés Philosophiques » organisés à TAGOLSHEIM au restaurant « Le Cheval Blanc », Monsieur FRANCZAK informe le Conseil Municipal du prochain thème abordé : « Pourrait-on vivre sans publicité ? » le lundi 17 mai prochain à 20 heures. Il lance un appel cordial aux amateurs.
- Monsieur le Maire fait part de la parution sur le site « Cap-Territorial » de l'annonce relative au remplacement de Monsieur SCHMITT qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2010.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Michel WILLEMANN